

2021

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Dans le cadre du Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble signé, le 7 juin 2019, par la DILCRAH¹ et la Mairie de Toulouse.

Contexte et cadre général	p 2
Objectifs visés par l'appel à projets	p 3
Montant de l'appel à projets et du soutien financier des actions retenues	p 3
Critères d'éligibilité des projets	p 4
Modalités de saisie et d'envoi du dossier	p 5

Annexes :

1- Dossier de candidature

2- Plan d'action 2019/2021 - Mairie de Toulouse/DILCRAH

¹ Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH)

Contexte et cadre général

La Mairie de Toulouse est fortement engagée dans l'accès aux droits pour toutes et tous, dans la prévention et la lutte contre toutes formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes, institutionnelles ou systémiques.

Cette orientation a été confortée par l'approbation, lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2018, d'un ***Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble*** et sa signature avec la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) le 7 juin 2019.

Ce plan d'action s'articule autour de cinq axes :

- 1) Former et accompagner les agents de la collectivité
- 2) Protéger et soutenir les victimes de discriminations
- 3) Développer une action pédagogique contre les comportements discriminants
- 4) Développer des outils-ressources pour éduquer contre les préjugés
- 5) Développer la communication envers les habitants, favoriser l'échange.

La Mairie de Toulouse poursuivra les différentes actions en cours et s'engage à promouvoir de nouveaux projets s'inscrivant dans ce cadre.

En lien direct avec le Plan 2019-2021 signé, la Mairie de Toulouse lance, en 2021, comme en 2019 et 2020, un appel à projets auprès de toute structure susceptible de recevoir des financements publics et intervenant sur le territoire toulousain.

Objectifs visés par l'appel à projets

Pour l'année 2021, il s'agira de soutenir prioritairement les projets émergeant aux axes 2, 3, 4 et 5 du Plan précité.

Conformément aux recommandations de la DILCRAH, une attention particulière sera accordée aux projets se proposant de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Lesbien Gay Bi Trans).

Pour les projets qui concerneront des quartiers politique de la ville : ils s'inscriront dans les orientations du contrat de ville 2015-2022, en particulier son programme 13 « Prévenir et lutter contre toutes les formes de discriminations à l'échelle métropolitaine ». Ce programme s'attache principalement aux domaines de l'emploi, de l'éducation et du logement.

Globalement, les projets retenus concourront à faire progresser les enjeux suivants :

- Sensibiliser les citoyens à la lutte contre les discriminations et en faveur de l'écoute, du respect et intérêt pour l'autre ;
- Encourager le dialogue interculturel afin de favoriser le vivre ensemble ;
- Informer pour déconstruire les représentations, les préjugés et les stéréotypes ;
- Permettre la compréhension des processus conduisant à la discrimination ;
- Lutter contre les comportements discriminants, leur intériorisation et leur reproduction ;
- Utiliser l'éducation comme outil clé de l'accomplissement des objectifs précédents.

Montant de l'appel à projets et du soutien financier des actions retenues

L'appel à projets est doté d'un montant global de 35 000 €.

Pour chaque projet retenu, la Mairie de Toulouse apportera une participation financière comprise entre 1.000 € et 7.500 €, selon la qualité et les besoins de chaque projet.

Le présent appel à projets sera communiqué sur les supports web de la Mairie de Toulouse (toulouse.fr et nondiscrimination.toulouse.fr).

Critères d'éligibilité des projets

L'ensemble du territoire toulousain est concerné par le présent appel à projets.

Une attention particulière sera accordée aux projets ayant, parmi les publics bénéficiaires, les habitants des quartiers prioritaires (quartiers politique de la ville).

Les actions se dérouleront à partir de la fin de l'année 2021, et avant le 31 décembre 2022 au plus tard.

Les structures retenues doivent être éligibles aux financements publics et exister depuis au moins deux ans.

La proposition doit s'inscrire dans les axes 2 à 5 du Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble, pour rappel :

- **Protéger et soutenir les victimes de discriminations ;**
- **Développer une action pédagogique contre les comportements discriminants ;**
- **Développer des outils-ressources pour éduquer contre les préjugés ;**
- **Développer la communication envers les habitants, favoriser l'échange.**

Une priorité sera accordée aux projets se proposant de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Sera recherché le caractère innovant, efficient, pertinent des projets.

Il sera tenu compte de **la participation des bénéficiaires** (approche empowerment).

Une attention particulière sera accordée aux projets reposant sur une collaboration partenariale (entre porteurs de projets, bénéficiaires, acteur et actrices des territoires de projets...).

Dans ce dernier cas, l'attestation sur l'honneur doit être remplie et signée par chaque structure engagée dans le projet.

Une capitalisation autour de la valorisation des bonnes pratiques induites par les projets développés sera proposée par la Mission égalité diversités et les autres Directions de la Mairie de Toulouse.

Modalités de saisie et d'envoi du dossier

(1) télécharger le fichier joint à l'appel à projets :

« **ANNEXE 1 -DOSSIER de CANDIDATURE** »

(2) Compléter votre dossier en saisissant les éléments **directement** dans le fichier, **sauf** la ou les attestation(s) sur l'honneur à renvoyer scannée(s) avec signature(s) et tampon(s) de la (les) structure(s)

(3) Envoyer le dossier de candidature renseigné par e-mail à l'adresse :

mission.egalite@mairie-toulouse.fr

au plus tard le 10 Octobre 2021 (inclus)

Un e-mail ayant valeur d'accusé de réception sera automatiquement renvoyé par la Mission égalité diversités à réception des projets.

(4) Joindre à cet envoi :

- Le budget prévisionnel du projet. Si partenariat, veuillez préciser la contribution de chaque structure.
- Vos éventuels documents annexes (fiche projet supplémentaire, échéancier, fiche identité des structures partenaires ou attestations sur l'honneur si nécessaire).

Sans le dossier de candidature dûment rempli et les pièces jointes demandées ci-dessus, la candidature sera considérée comme incomplète et ne sera pas étudiée.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de la

Mission égalité diversités de la Mairie de Toulouse

38, rue d'Aubuisson

31 000 Toulouse

05 81 91 79 60

mission.egalite@mairie-toulouse.fr

En prenant attache auprès de :

Serge DOLCEMASCOLO

Responsable de la Mission égalité diversités

serge.dolcemascolo@mairie-toulouse.fr

Rémi PISONERO

Chargé de mission promotion droits humains et diversités

Remi.PISONERO@mairie-toulouse.fr

Appel à projets L.C.D. - 2021- Mission égalité diversités
CAHIER DES CHARGES